

Arrêté n°SAGJ-25-009

**Portant sur la composition des bureaux de vote électronique et de la cellule d'assistance technique pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans par voie électronique
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025**

**COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ELECTRONIQUE ET DE LA CELLULE
D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DES
CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE DU MANS**

SCRUTINS DES 11, 12 ET 13 MARS 2025

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-40 ;
- VU** l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, à l'exception des dispositions exclues par l'article 7 I du décret 2020-1205 ;
- VU** la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- VU** le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment son article 5 ;
- VU** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU** l'avis unanimement favorable du comité électoral consultatif de l'université du Mans réuni le 6 janvier 2025 portant sur les modalités d'organisation des scrutins et la charte arrêtant les modalités encadrant la pré-campagne et la campagne électorale ;

Arrêté n°SAGJ-25-009

**Portant sur la composition des bureaux de vote électronique et de la cellule d'assistance technique pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans par voie électronique
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025**

- VU** les avis unanimement favorables du comité social d'administration de l'université du Mans réuni le 7 janvier 2025 portant sur les modalités d'organisation des scrutins et la charte arrêtant les modalités encadrant la pré-campagne et la campagne électorale ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-25-001 du 13 janvier 2025 portant sur l'organisation par voie électronique du renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans, scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** les résultats du tirage au sort du mercredi 12 février 2025 déterminant l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi pour le renouvellement des membres des conseils centraux les 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** l'avis unanimement favorable du comité électoral consultatif de l'université du Mans, en date du 13 février 2025, portant sur le projet d'arrêté portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres des centraux de l'université du Mans les 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-25-007 du 13 février 2025 portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans, scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025.

Arrêté n°SAGJ-25-009

**Portant sur la composition des bureaux de vote électronique et de la cellule d'assistance technique pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans par voie électronique
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Composition du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électronique par instance

L'arrêté SAGJ-25-001 susvisé, avait prévu en son article 7.2 outre la création d'un bureau de vote électronique centralisateur, la mise en place d'un bureau de vote électronique pour chaque instance concernée par les élections, à savoir :

- un bureau de vote électronique pour le conseil d'administration ;
- un bureau de vote électronique pour la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- un bureau de vote électronique pour la commission de la recherche.

Durant les scrutins du 11 mars, 9h00 au 13 mars, 17h00, le fonctionnement de ces derniers ne nécessitera en aucune manière la présence physique de ses membres. Les opérations de clôture des bureaux de vote et de dépouillement requerront la présence de l'ensemble des membres du bureau de vote électronique centralisateur et des trois bureaux de vote électronique.

• **Bureau de vote électronique centralisateur**

Président : Pierre-Louis d'ILLIERS, directeur général des services
Secrétaire : Violaine DUMUR, service des affaires générales et juridiques

Délégués de chacune des listes de candidats : Vincent BLIN, Pascal LEROUX, Laurent BERGER, Nicolas BOISSE, Muriel LEPRETTRE, Elodie CHANTOISEAU, Danyel Mehdi MEZITI, Maël MOCCAND, Rémi BUTTARD, Hugo QUENTIN.

• **Bureau de vote électronique pour le conseil d'administration**

Président : Christian GUIBERT, direction des ressources humaines
Secrétaire : Blandine BRUYERÉ, service des affaires générales et juridiques

Délégués de chacune des listes de candidats : Vincent BLIN, Pascal LEROUX, Laurent BERGER, Nicolas BOISSE, Danyel Mehdi MEZITI, Rémi BUTTARD, Hugo QUENTIN.

Arrêté n°SAGJ-25-009

Portant sur la composition des bureaux de vote électronique et de la cellule d'assistance technique pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans par voie électronique
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025

- **Bureau de vote électronique pour la commission de la formation et de la vie universitaire**

Président : Samuel FOUCHET, direction des études et de la formation
Secrétaire : Emilie GOUHIER, service des affaires générales et juridiques

Délégués de chacune des listes de candidats : Vincent BLIN, Pascal LEROUX, Muriel LEPRETTRE, Maël MOCCAND, Hugo QUENTIN, Rémi BUTTARD.

- **Bureau de vote électronique pour la commission de la recherche**

Président : Adrien FAUCON, direction de recherche, de l'innovation, des sciences et société
Secrétaire : Carla FERNANDEZ, service des affaires générales et juridiques

Délégués de chacune des listes de candidats : Vincent BLIN, Pascal LEROUX, Elodie CHANTOISEAU.

ARTICLE 2 – Composition de la cellule d'assistance technique

Pendant toute la durée des opérations électorales, le prestataire « VOXALY » assurera une supervision 24h/24 du bon fonctionnement du système de vote.

Conformément aux dispositions de l'article 7.3.1 de l'arrêté SAGJ-25-001 portant sur l'organisation par voie électronique desdits scrutins, VOXALY sera assisté dans l'exercice de sa mission par la cellule d'assistance technique.

Elle sera composée comme suit :

- Pierre-Louis d'ILLIERS, directeur général des services ;
- Blandine BRUYERE, représentante du service des affaires générales et juridiques ;
- Violaine DUMUR, déléguée à la protection des données ;
- Jérémy BUARD, représentant de la direction du numérique ;
- Maxime LOIZEAU, chef de projet du prestataire Voxaly ;
- Stanislas BITON, directeur des opérations du prestataire Voxaly ;
- Sébastien CHOPLAIN, représentant du comité électoral consultatif.

ARTICLE 2 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 – Affichage et publication

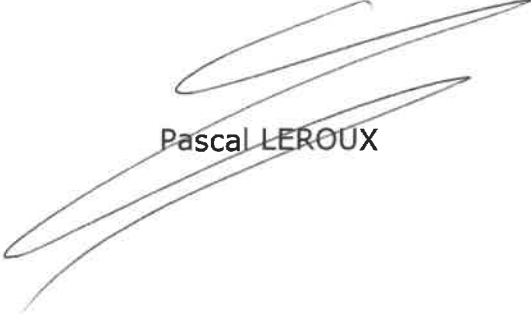
Le Mans, le 6 mars 2025



Arrêté n°SAGJ-25-009

**Portant sur la composition des bureaux de vote électronique et de la cellule d'assistance technique pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans par voie électronique
Scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025**

Le présent arrêté sera adressé aux membres du comité électoral consultatif, affiché au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107, et mis en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.



Pascal LEROUX